

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité reprend la séance à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Mercier, président.

On rappelle CHALES-P. BLAIR.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Nous en étions monsieur Blair, à ce point où en apparence, la lettre que j'avais écrite à M. Bureau ne vous a pas été soumise, ou, en tant que vous le savez d'après les dossiers, à qui que ce soit pour être l'objet d'autres investigations, et de fait, l'affaire n'a pas été poussée plus avant.—R. Je ne crois que non. Je ne vois rien dans le dossier qui l'indique.

Q. Quand a-t-on déclaré en définitive que cet auto était confisqué?—R. La décision a été rendue le 1er octobre 1923.

L'hon. M. STEVENS: Quel est ce dossier.

M. CALDER, C.R.: C'est l'affaire Brisebois.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Quand en a-t-on finalement disposé?—R. Ce devait être en novembre 1924.

Q. Comment en a-t-on disposé?—R. En le vendant à Brisebois.

Q. En le vendant par soumission ou à l'enchère?—R. Par vente privée.

Q. Quel était alors le règlement observé au Ministère?—R. Le règlement prescrivait que si le Ministre le voulait, il pouvait vendre ces autos comme bon lui semblerait. Ordinairement on les annonce comme devant être vendus aux enchères.

Q. Et antérieurement ils l'étaient par soumission?—R. Ils sont actuellement vendus par soumission. On les annonce toujours comme devant être vendus à l'enchère à Montréal, où le débouché est considérable et où il y a des commissaires-priseurs compétents. Dans les villes plus petites, on les annonce ordinairement comme devant être vendus par soumission.

Q. On a amené cet auto à Montréal et c'est là qu'il a été saisi?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous trouver l'autorisation du Ministre pour la vente de cet auto à M. Brisebois par vente directe?—R. Oui. Elle se trouve au dos d'un mémoire adressé au Ministre par le Sous-Ministre, en date du 17 octobre 1924.

Q. Était-ce la décision du Ministre ou celle de M. Farrow? Où se trouve l'approbation?—R. (On n'entend pas la réponse.)

M. CALDER, C.R.: Le mémoire définitif de M. Farrow antérieurement à la vente se lit comme suit:

17 OCTOBRE, 1924.

*Mémoire pour l'honorable Jacques Bureau,  
ministre des Douanes et de l'Accise.*

Ceci concerne la saisie d'un auto Cadillac, saisi aux mains de J.-O. Brisebois, de Saint-Césaire, P.Q., lequel il prétend avoir pris comme garantie pour un prêt de \$1,400 fait à J.-A. Francœur, de la Rivière-du-Loup, à la suite duquel la *Atlas Assurance Company* a fait une réclamation et a intenté des procédures contre M. Brisebois afin de récupérer l'auto que l'on a prétendu avoir été volé à S.-M. Munsen, d'Albany, New-York. Lorsque Brisebois eût appris les procédures que l'on se proposait, il communiqua par téléphone avec les douaniers à Montréal pour leur apprendre

[M. C. P. Blair.]